

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 juillet 2021 à 20 Heures 30

Convocation en date du 15 juillet 2021.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 14

Nombre d'absents excusés : 9

Secrétaire de Séance : TALIGOT Fabienne

Pouvoirs : 1

Avant d'ouvrir la séance, Mme le Maire donne la parole au Major PORTE Michel afin qu'il se présente aux élus en tant que Commandant de la communauté de brigades de St Hilaire du Harcouët en remplacement du Major DAVID.

Puis, lecture du procès-verbal du 28 juin 2021. Adopté à l'unanimité.

1) RENOVATION ET EXTENSION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE – Commune Le TEILLEUL :

Rapporteur : Monsieur Fabien BOUZIN

Objet du marché :

Rénovation et extension de la salle socio-culturelle – Commune Le Teilleul

Dossier incomplet. Sujet reporté en septembre.

2) AMENAGEMENT IMMEUBLE EX-LIBRAIRIE COMMUNE DELEGUEE DU TEILLEUL « 13 Rue Beauregard » - PLAN DE FINANCEMENT:

Rapporteur : Véronique KUNKEL

Rappel : Estimation de l'architecte :

- Clos et couvert de l'ensemble de l'immeuble : 275 000 € ht
- Rez-de-chaussée : Commerces bien-être et laverie : 118 000 € ht.
- Logement 1^{er} étage et comble : 122 000 € ht.
- Coût des travaux : 515 000 € ht

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement ci-dessous et la réalisation des travaux selon le programme défini dans la décision du conseil municipal du 28 juin 2021.
- Sollicite l'accompagnement du Département/Contrat de pôle de service ; la Région/Contrat de Territoire ; l'Etat/Detr-Dsil ; les Fonds Européen/Leader.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces administratives se rapportant à cette affaire.

Plan de Financement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Clos et couvert de l'ensemble de l'immeuble	275 000,00 €	Contrat de pôle de services – Département/logements (96 800 € x 40%)	38 720,00 €
Rez-de-Chaussée : Bien-être et Laverie	118 000,00 €	Contrat de pôle de services – Département/local commercial et clos couvert (152 000 € x 30%)	45 600,00 €
Logements 1 ^{er} étage et comble	122 000,00 €	Contrat de Territoire – Région/logements (121 000 € x 25%)	30 250,00 €
Total Travaux	515 000,00 €	Contrat de Territoire – Région/local commercial et clos couvert (190 000 € x 25%)	47 500,00 €
Honoraires, Frais divers (13%)	66 950,00 €	Aides Leader/Fonds européen/local commercial	50 000,00 €
		Detr-Dsil/Etat 25%	145 487,00 €
		Total aides financières	357 557,00 €
		Autofinancement	224 393,00 €
Coût l'opération ht	581 950,00 €	Total recettes	581 950,00 €

3) AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'HOTEL DE VILLE ET SES RUES
ANNEXES COMMUNE DELEGUEE DU TEILLEUL – PLAN DE FINANCEMENT :
Rapporteur : Véronique KUNKEL

Rappel : Estimation de l'architecte :

Place Haute de l'hôtel de ville Le Teilleul : 120 000 € ht

Place Basse de l'hôtel de ville Le Teilleul : 84 000 € ht

Aménagement Rue des Potiers et rue du Marché Le Teilleul : 125 000 € ht

Aménagement Rue de l'Eglise Le Teilleul : 64 000 € ht.

Total : 393 000 € ht.

Divers 13% : 51 090 € ht.

Total de l'opération : ht : 444 090 €.

3 Plan de Financement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Travaux	393 000,00 €	Contrat de pôle de services – Département (400 000 € x 40%)	160 000,00 €
Honoraires/Divers (13%)	51 090,00 €	Contrat de Territoire – Région (400 000 € x 25%)	100 000,00 €
Coût l'opération ht	444 090,00 €	Detr-Dsil/Etat 20%	88 800,00 €
		Total aides financières	348 800,00 €
		Autofinancement	95 290,00 €
		Total recettes	444 090,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement ci-dessus et la réalisation des travaux selon le programme défini dans la décision du conseil municipal du 28 juin 2021.
- Sollicite l'accompagnement du Département/Contrat de pôle de service ; la Région/Contrat de Territoire ; l'Etat/Detr-Dsil.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces administratives se rapportant à cette affaire.

4) RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DE Pierre POULLAIN AVEC LA BALAYEUSE DU TEILLEUL A LA COMMUNE DE BUAIS-LES-MONTS :

Rapporteur : Serge HEURTIER-GUEGUEN

La convention pour la mise à disposition d'un chauffeur, Pierre POULLAIN avec la balayeuse du Teilleul sur la commune de Buais-Les-Monts arrive à échéance le 30 septembre 2021.

Les conditions actuelles : 70 € de l'heure (Chauffeur + balayeuse).

Nombre d'heures effectuées sur un an : 26 h.

Les frais sur l'année 2020 : carburant + frais d'entretien : 5 208 €.

199 h de balayage sur une année + 17€96 de l'heure de l'agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le renouvellement pour un an à compter du 1^{er} octobre 2021 de la mise à disposition de Monsieur Pierre POULLAIN, chauffeur de la balayeuse, à la commune de Buais-Les-Monts à 70€ de l'heure (chauffeur + balayeuse).
- Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

5) MODIFICATION DU REGLEMENT DES CIMETIERES :

Rapporteur : Françoise DAGUER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable sur les modifications du règlement des cimetières, à savoir :

Espace cinéraire :

Taxe de dispersion fixée par délibération du conseil municipal.

L'inscription du nom du défunt sur la stèle est effectuée par la Commune.

Urnes cinéraires :

Supprimer « Au Teilleul, un espace est mis à disposition pour les caves-urnes ». Remplacer par : « Des caveaux pour les urnes cinéraires sont mis à la disposition des familles ».

- Fixe le montant de la taxe de dispersion à 100 €.

6) DELIBERATION POUR PROCEDER A L'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'ALIENATION DE CHEMINS RURAUX :

Rapporteurs : Joël BOULET.

1 Conseiller intéressé ne prend pas part au vote.

Votants : 14

Les chemins ruraux concernés par cette affaire et qui ne sont plus affectés à l'usage du public :

- Chemin rural lieu-dit « Le Bisson » Commune déléguée d'Heussé. Demande d'acquisition de la partie du chemin située entre les propriétés de Monsieur POULTER parcelles section 245 ZK 37 ; 39 ; 55 ; 38 ; 56 ; 40.
- Chemin rural lieu-dit « le Bois Badon » Commune déléguée du Teilleul. Demande d'acquisition de Monsieur LEBIGOT Daniel de la partie du chemin située face à sa propriété section ZX 41.
- Chemin rural lieu-dit « Les Loges » Commune déléguée de Ste Marie du Bois. Demande d'acquisition de Monsieur MENARD Alain d'une partie ou totalité du chemin située le long des parcelles section 508 ZE 11 ; 41 ; 42.
- Chemin rural « St Patrice » Commune déléguée du Teilleul. Demande d'acquisition de Monsieur MARTEL Joël d'une partie ou totalité du chemin située le long des parcelles section ZH n°19 – 59 -58 – 21 – 18 (Chemin rural n°26).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux susdits.
- Définit les conditions de l'aliénation :
 - le prix de vente : 1 € le mètre linéaire.
 - la prise en charge des frais de bornage et des frais d'actes notariés par l'acquéreur.
 - les frais d'enquête publique seront pris en charge par l'acquéreur et répartis en fonction du mètre linéaire acheté.
- Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

7) AVIS SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRESENTEE PAR LA SCEA DE L'AVENIR, SIEGE SOCIAL SITUE AU LIEU-DIT « LA THEBAUDIERE » COMMUNE DELEGUEE DE FERRIERES POUR L'EXTENSION D'UN ELEVAGE PORCIN A LADITE ADRESSE ET LA MISE A JOUR DU PLAN D'EPANDAGE :

Rapporteur : Joël BOULET

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, (14 voix pour, 1 abstention) :

Emet un avis favorable concernant le dossier de demande d'enregistrement, présentée par la SCEA de l'Avenir dont le siège social situé au lieu-dit « La Thébaudière » au Teilleul,

commune déléguée de Ferrières, pour l'extension d'un élevage porcin à ladite adresse, activité figurant à la nomenclature des installations classées soumises à enregistrement et mettre à jour le plan d'épandage.

Les communes concernées par le rayon d'affichage de 1 km autour du site d'élevage sont les suivantes : Ferrières ; Symphorien des Monts ; Buais.

Les communes concernées par le plan d'épandage : Ferrières ; Notre Dame du Touchet ; Symphorien des Monts ; Mantilly.

Description du projet :

Le projet consiste de régulariser les effectifs du site sans création de nouveaux bâtiments ; Les effectifs ont changé.

Ainsi les effectifs demandés sont :

- 151 reproducteurs
- 720 places en post-sevrage
- 850 places en engraissement
- 12 cochettes.

Soit 1459 animaux équivalents.

La consultation du public se déroulera du Mardi 17 août 2021 au Mardi 14 septembre 2021 inclus, en mairie du Teilleul où le dossier de demande d'enregistrement pourra être consulté chaque semaine, pendant les heures habituelles d'ouverture au public.

8) ADMISSION EN NON VALEUR :

Madame le Maire fait part que le receveur municipal n'a pu procéder au recouvrement de certaines créances et demande, en conséquence, l'admission en non-valeur des titres concernés, soit :

- la somme de 181,50 € budget commune Le Teilleul-Assainissement collectif.

Décision du Conseil Municipal :

Approuvé à l'unanimité.

9) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MONT SAINT-MICHEL NORMANDIE (CAMSMN) ET LA COMMUNE DU TEILLEUL :

Rapporteur : Véronique KUNKEL

Rappel : Le Conseil municipal par décision du 28 janvier 2021 a approuvé la mutualisation de services à but non lucratif entre la Communauté d'agglomération du Mont Saint-Michel Normandie et la commune du Teilleul concernant le dispositif France-Services au Teilleul.

Mutualisation de services entre l'agence postale communale (Employé : Sylvain COURTEILLE) et espace France services (Missions de Stéphanie CLAUDIN). Donc Sylvain COURTEILLE exécutera des missions auprès de la communauté d'agglomération pour le dispositif France-Services.

Des conditions ont été définies et approuvées par la décision du conseil municipal du 28 janvier 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve la modification de la décision du conseil municipal du 28 janvier 2021, comme suit :

- Convention de mise à disposition de services et non de personnel.

- Cette mise à disposition fera l'objet d'une facturation spécifique auprès de la CAMSMN, sur la base d'un forfait annuel de 200 heures travaillées (soit 200 h/an x coût horaire des agents qui interviennent) au lieu de 200 heures travaillées à 15 € de l'heure.

10) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - AMICALE CYCLISTE TEILLEULAISE :

Rapporteur : KUNKEL Véronique

Mme le Maire donne connaissance d'une demande de subvention exceptionnelle en date du 12 juillet 2021 de l'Amicale Cycliste Teilleulaise qui organise une course cycliste contre la montre le dimanche 15 août 2021 sur la commune du Teilleul. Sollicitée : 600 €.

Sujet annulé vu que la course cycliste est annulée en raison de la crise sanitaire.

11) Questions diverses :

Prochaines réunions :

- Réunion du conseil municipal : le Mardi 28 septembre 2021 à 20 h.
- Réunion Maires Adjointes : le Lundi 6 septembre 2021 de 12 h 30 à 14 heures.

- Lecture des mots de la boîte à idées. RAPPEL DU ROLE DE LA BOITE A IDEES : La Commune attend des suggestions et/ou critiques constructives.

- Présentation de la Charte du Territoire Educatif « Entre Cance et Sélune ».

Elle vise à définir les objectifs, les acteurs et le schéma de gouvernance du projet.

Les « territoires éducatifs ruraux » visent à constituer un réseau de coopérations de différents acteurs locaux autour de l'enfant avec les écoles et les établissements scolaires du second degré publics comme point d'ancrage territorial, au service d'un projet éducatif porteur d'ambition pour les élèves et leurs familles et vecteur de rayonnement pour le territoire lui-même.

- Remerciement de la Fondation du patrimoine pour le versement de la cotisation pour l'année 2021.

- Mme le Maire par délégation du conseil municipal en date du 21 juillet 2020 a signé l'avenant au lot assurance multirisques pour une augmentation de la prime annuelle de 5% (indexation comprise) à compter du 1^{er} janvier 2022 vu l'état de sinistralité du contrat.

- Mme le Maire par délégation du conseil municipal en date du 27 mai 2020 a signé le marché avec l'entreprise Sarl MONGODIN à Le Teilleul (50) pour les travaux d'aménagements de sécurité routière « Rue du Maine » Le Teilleul en agglomération (Entrée agglomération route de Gorron jusqu'à l'intersection rue des écoles/rue du Maine/rue des Camélias) Commune déléguée du Teilleul. Le montant du marché : ht 67 140,40 €.

- Chantal MENARD fait part que régulièrement des sacs poubelles sont laissés à l'abandon auprès des containers.

- Mme Chantal LEFEUVRE fait part que le logement communal d'Heussé sera loué prochainement. Il va être nettoyé. Les peintures de la cuisine sont à prévoir.



- Rappel : Prochain marché du Terroir sous les halles le 7 août.
- Le comice agricole aura lieu le 26 août.

Séance levée à 22 h 10 mn.